

UN1TÉ

PRÉSUMPTION DE LÉGITIME DÉFENSE



UNE AVANCÉE JURIDIQUE DE PRINCIPE AU BÉNÉFICE TRÈS RELATIF !



Elle ne serait pas aujourd'hui
une protection effective et sécurisante
pour les policiers, puisqu'elle resterait
une présomption simple qui ne serait pas
irréfragable.

UN1TÉ REVENDIQUE DEPUIS 2022, UNE JUSTICE ADAPTÉE :

- ➔ **MAGISTRATS SPÉCIALISÉS** (notamment à l'usage des armes) ;
- ➔ **STATUT PLUS PROTECTEUR DU POLICIER MIS EN CAUSE DURANT LA PROCÉDURE**
(Aménagement de la GAV, du CJ et de l'interdiction d'exercer en cas de mise en examen.)

UN1TÉ, PAS DE POSTURE. DES POSITIONS.

voir le document :

<https://un1te.fr/wp-content/uploads/2026/01/le-policier-l-usage-des-armes-et-la-LD.pdf>



UN1TÉ.MI
FO

09/01/2026